



Déclaration préalable CAPD - mardi 28 janvier 2020

au titre du SNUipp-FSU 90

Les résultats des élections de décembre 2018 avec une participation de 67,3% avaient montré que les enseignants du département étaient attachés à élire des représentants des personnels qui portent leur voix, et qui défendent leurs droits dans le cadre de la CAPD.

La loi de transformation de la fonction publique, en vidant la CAPD de ses prérogatives, en écartant les élus des personnels de toutes les opérations d'évolution de la carrière, détruit le collectif en rendant plus vulnérable les enseignants ainsi isolés. Chacun n'est pas armé de la même façon quand il s'agit de défendre et de faire respecter ses droits ! Les élus du personnel étaient là pour assurer la défense de chacun.

Monsieur le Ministre parle de l'école de la confiance mais il s'agit plutôt de l'école du mépris quand on supprime aux collègues la seule possibilité d'être représentés dans les opérations importantes de leur carrière : les promotions et le mouvement. Il n'y a plus de gestion collective et aucun collègue n'a moyen d'y accéder : c'est une individualisation du traitement sans avoir connaissance des données du groupe auquel chacun appartient.

Depuis de nombreuses années, c'est un travail croisé et conjoint entre vos services et nous, qui a permis de corriger nombre d'erreurs et d'être au plus juste des données personnelles des collègues. Lors des nombreux groupes de travail, la réflexion avec vos services sur l'évolution des règles départementales a permis de coller au plus près des demandes des collègues sur le terrain.

Vous conviendrez comme nous, que nous n'avons rien à gagner à ce que les collègues soient mal au travail. Monsieur le Ministre parlait récemment du bien-être des enseignants : le bien-être au travail, c'est de sentir que l'on a été traité de façon juste et équitable, et que l'affectation, la promotion, le congé ou le départ en formation, le temps partiel, aient été octroyés en respectant pour chacun les règles établies. L'équité et la transparence ce n'est pas uniquement la connaissance de ses propres données, (déjà pas toujours simple à vérifier), mais de pouvoir les comparer et les comprendre au regard de celles de tous les collègues.

Lors du Groupe de Travail académique, la secrétaire générale du rectorat ose nous dire sans ménagement que l' « on peut vous écrire pour vous informer ou vous poser des questions mais que vous ne répondrez plus aux représentants du personnel » ! Et quand au niveau local, on nous annonce que si les recours pour le mouvement seront possibles théoriquement, dans la réalité, les lignes directrices de gestion sont formulées de tel sorte qu'aucun recours ne pourra aboutir...C'est honteux, nos collègues méritent mieux que cela.

C'est pourquoi nous avons la douleur de vous faire part de la disparition du paritarisme, mort et enterré par la loi de transformation de la fonction publique en cette année 2020.